

Introduction

Un « monument diplomatique » à l'origine de la guerre de Cent Ans?

Le 4 décembre 1259, dans le jardin de l'île de la Cité, Henri III d'Angleterre prêtait l'hommage à Louis IX. Le geste n'avait pas été répété depuis un demi-siècle, et beaucoup durent retenir leur souffle dans l'air glacé. Il y avait là les reines de France et d'Angleterre, deux sœurs de Provence qui attendaient beaucoup de la réconciliation familiale ; les grands barons anglais, l'esprit occupé par les turbulences politiques en Angleterre, et parmi eux Simon VI de Montfort, âpre négociateur de la paix et de ses propres intérêts ; Eudes Rigaud, un franciscain passé archevêque de Rouen et conseiller du roi de France ; enfin, Louis IX et Henri III : cousins, beaux-frères et désormais, seigneur et vassal.

Le principal héritage du traité de Paris reste le déclenchement de la guerre de Cent Ans. La paix plaçait le roi d'Angleterre dans une position de vassal intenable, et contenait trop de clauses irrésolues qui ouvrirent des décennies d'arguties juridiques, lesquelles devaient, tout ou tard, dégénérer en conflit de souveraineté. Trop vague, trop déséquilibré, trop *féodal* : le traité passé entre Louis IX et Henri III était un de ces « *peace treaties that brought war*¹ ». Cette fâcheuse réputation contraste avec les 34 années de paix qu'ouvrit le traité entre France et Angleterre. Entre 1259 et 1294, date de la confiscation du duché d'Aquitaine par Philippe le Bel, aucun conflit armé n'oppose les rois de France et d'Angleterre. Le phénomène est inédit au regard du passé et de l'avenir (médiéval).

La dégradation du cadre de 1259 appartient indiscutablement aux origines de la guerre de Cent Ans. Mais il persiste une curieuse situation où le traité de Paris est expliqué par ses conséquences et non ses origines, parce qu'il est examiné depuis l'autre côté du *xiv^e* siècle. De là, il devient facile de fustiger l'imprévoyance de Louis IX et d'Henri III, trop enfermés dans leur temps pour ne pas voir que la suzeraineté cédait le pas à la souveraineté, et que la « faiblesse du vassal » se transformait en infériorité nationale². La genèse du traité de Paris nécessite un puissant changement de cadrage : elle appartient à l'histoire des relations franco-anglaises sous Louis IX et Henri III entre 1230 et 1260, trois décennies charnières qui dessinent le passage du conflit

1. WADE-LABARGE Margaret, *Gascony, England's First Colony, 1204-1453*, Londres, Hamilton, 1980, p. 29, titre du chapitre consacré au traité de 1259. Le traité de Paris forme le préambule de bien des travaux consacrés à la guerre de Cent Ans : à titre d'exemple, DÉPREZ Eugène, *Les préliminaires de la guerre de Cent Ans : la papauté, la France, l'Angleterre, 1328-1342*, Paris, A. Fontemoing, 1902 ; CONTAMINE Philippe, *La guerre de Cent Ans*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 5 ; VALE Malcolm, *The Origins of the Hundred Years War: the Angevin Legacy, 1250-1350*, Oxford, Clarendon, 1996.

2. AURELL Martin, *L'empire des Plantagenêt*, Paris, Perrin, 2004, p. 133.

ouvert à l'application d'un instrument de paix complexe *via* le régime de suspension des violences des trêves.

1202 *and all that* : le réalignement des relations franco-anglaises au XIII^e siècle

Dans le temps long des relations entre Plantagenêt et Capétiens, la première moitié du XIII^e siècle comporte une cohérence particulière. Elle s'ouvre par la commise de 1202, quand Philippe Auguste confisque les fiefs de Jean sans Terre, pour avoir fait défaut en justice à Paris. Dès lors, les relations franco-anglaises entrent dans l'irrégularité juridique. Entre 1204 et 1214, les victoires capétiennes se succèdent : Normandie, Anjou, Maine, Touraine et nord du Poitou tombent dans l'escarcelle capétienne³. Vaincu et sans argent, Jean sans Terre rentre en Angleterre affronter la colère de ses barons, qui appellent Louis, le fils aîné de Philippe Auguste, en renfort. En octobre 1216, la mort du roi Jean affaiblissait fort opportunément l'hostilité baroniale et les soutiens au prince français, battu le 20 mai 1217 à Lincoln. Formellement ratifié le 20 septembre 1217, le traité de Lambeth-Kingston restaurait la concorde entre Henri III et le prince Louis⁴. Un quart de siècle et une dizaine de trêves plus tard, les fils de Louis VIII et de Jean sans Terre faisaient voler en éclat l'accord de 1217.

Les vingt-cinq années qui séparent le traité de Lambeth de la bataille de Taillebourg sont marquées par les vicissitudes des minorités royales et des débuts des règnes personnels d'Henri III et Louis IX. En Angleterre, le temps est à la reconstruction après l'effondrement des dernières années du règne de Jean sans Terre⁵. En France, les révoltes baronniales secouent la régence de Blanche de Castille jusqu'au milieu des années 1230. Des deux côtés de la Manche, la communication entre les souverains est médiée : du côté anglais, par un triumvirat de régence jusqu'en 1221, et par les conseillers du roi jusqu'en 1227, du côté français par Blanche de Castille, à qui Henri III double ses lettres à Louis IX jusqu'en 1235 et qui ne quitte vraiment la scène qu'à sa mort en 1252 ; et depuis Rome, par le pape et ses légats, infatigables promoteurs d'une Chrétienté en paix pour les besoins de la croisade⁶. Sur le terrain, les secousses politiques sont exploitées par de puissants seigneurs, duc de Bretagne et comte de la Marche en tête.

La décennie 1240 amorce un resserrement politique et documentaire. Les 20 et 22 juillet 1242, les journées de Taillebourg et de Saintes amènent Louis IX et Henri III face à face. Aucun intermédiaire pontifical n'est présent : effet de conjoncture, car il y a une vacance du trône de Pierre, entre la mort de Célestin IV le 10 novembre 1241 et l'élection d'Innocent IV le 25 juin 1243, mais intéressant précédent, qui montrait qu'on pouvait se passer de référent pontifical⁷. La dernière tentative Plantagenêt de

3. BALDWIN John, *The Government of Philip Augustus*, Berkeley-Londres, University of California Press, 1986, p. 191-199 ; LACHAUD Frédérique, *Jean sans Terre*, Paris, Perrin, 2018, p. 105 et p. 122-123.

4. PETIT-DUTAILLIS Charles, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, Paris, E. Bouillon, 1894, p. 150-155 ; SMITH J. B., « The Treaty of Lambeth, 1217 », *EHR*, 94/372, 1979, p. 562-579.

5. CARPENTER David, *The Minority of Henry III*, Londres, Methuen, 1990 ; CARPENTER David, *Henry III, The Rise to Power and Personal Rule, 1207-1258*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2020.

6. RICHARD Jean, *Saint Louis*, Paris, Fayard, 1983, p. 36-49 ; GRANT Lindy, *Blanche of Castile, Queen of France*, New Haven, Yale University Press, 2016, p. 108 ; CARPENTER David, *The Minority of Henry III*, *op. cit.*, p. 263, 389.

7. MOEGLIN Jean-Marie et PÉQUIGNOT Stéphane, *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge (IX^e-XV^e siècle)*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, p. 37 ; WATT John A., « The Theory of Papal Monarchy in the Thirteenth Century », *Traditio*, 20, 1964, p. 179-317, en particulier p. 308-310. JAMME Armand, « Formes

reconquérir les terres perdues est un complexe mélange de démonstration militaire, d'alliances et de frustrations anticapétiennes dans un large quart sud-ouest. Elle démarre quand Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, se rebelle contre le nouveau comte capétien de Poitiers, Alphonse, le frère du roi. Henri III vole au secours du comte de la Marche, qui est son beau-père, et Louis IX descend châtier le rebelle. La victoire française est totale. Le Poitou capétien enjambe désormais la Charente et s'approche dangereusement des bastions de l'estuaire de la Gironde, la limite nord de la Gascogne anglaise. S'ensuivent seize années de trêves qui maintiennent les relations franco-anglaises dans un *statu quo* resté à ce jour totalement ignoré : seule une rencontre à Paris entre Henri III et Louis IX en 1254 sort de l'ombre. En 1257, les négociations basculent dans le champ de la paix. Après 35 mois de tractations et six séances de ratification, le point final au traité est mis le 13 octobre 1259, à Londres. Henri III renonce définitivement à la Normandie, l'Anjou, au Maine, à la Touraine et au Poitou. Louis IX lui cède le Périgord, le Quercy et le Limousin, qu'il agrège à la Gascogne, restée anglaise, pour reformer le duché d'Aquitaine. Jusqu'au départ en croisade de Louis IX en 1269, les deux rois s'appliquent à faire exécuter le traité. La décennie est cruciale, car les principaux exécuteurs de la paix sont les rois qui l'ont faite.

Le XIII^e siècle européen est un temps de bouleversement des équilibres. Les royaumes enregistrent les secousses du passage silencieux des monarchies féodales aux États. En France, cette transformation est au cœur d'une riche historiographie autour de l'État médiéval, emmenée entre 1984 et 1993 par le programme de recherche sur la « genèse de l'État moderne⁸ ». C'est une période génératrice de paradoxes : celui de la renaissance du droit romain alors qu'on s'applique à fixer par écrit les coutumes ; celui d'un « équilibre fugitif entre les structures déclinantes de l'ordre féodal et les structures naissantes de l'État en formation⁹ ». L'éventualité de ces réalisations est un rappel puissant : la France de Louis IX est engagée dans une mutation politique de longue haleine qui interdit de cantonner la féodalité dans le passé et la souveraineté dans l'avenir et oblige à associer les deux dans l'interprétation du traité de Paris.

Éclats et accrocs de l'historiographie

Les relations franco-anglaises avant la guerre de Cent Ans ne sont pas passées inaperçues. L'étude pionnière de Malcolm Vale sur l'héritage angevin à l'origine de la guerre de Cent Ans brosse l'histoire des relations entre Plantagenêt et Capétiens, puis Valois, à la fin du XIII^e et au XIV^e siècles en insistant sur la dynamique de la parenté dans les relations entre les deux cours¹⁰. Les relations avec la France forment la toile de fond de nombreuses monographies sur le XIII^e siècle anglais, dans lesquelles la cour

et enjeux d'une mémoire de l'autorité : l'État pontifical et sa construction scripturaire aux XIII^e et XIV^e siècles », in *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge, Orient-Occident*, Paris, PUPS, 2009, p. 341-360.

8. GENET Jean-Philippe (dir.), *L'État moderne : genèse. Bilans et perspectives*, Paris, CNRS Éditions, 1990 ; LE GOFF Jacques, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 674-704, consacre un beau chapitre à la question.

9. BOULET-SAUTEL Marguerite, « Jean de Blanot et la conception du pouvoir royal », in *Septième centenaire de la mort de Saint Louis*, Paris, Belles Lettres, 1976, p. 57-68, p. 65.

10. VALE Malcom, *The Origins of the Hundred Years War*, op. cit.

capétienne est un détour obligé¹¹. Ces travaux bénéficient du dynamisme de l'histoire politique anglaise, indissociable de la charte des libertés de 1215, la *Magna Carta*, et des vicissitudes du règne d'Henri III¹². En France, les relations avec l'Angleterre sont présentes dans la biographie consacrée à Louis IX par Jean Richard, qui reste la référence pour la chronologie du règne, et dont le *Saint Louis* encyclopédique de Le Goff reprend la trame événementielle¹³. La paix de 1259 elle-même a fait l'objet d'une *Étude sur le traité de Paris* parue en 1899, due à Michel Gavrilovitch, érudite et précise, mais qui peine à dépasser la question du rôle du traité dans le déclenchement de la guerre de Cent Ans¹⁴. Enfin, dans les années 1950, le médiéviste français établi en Angleterre, Pierre Chaplais, a livré des études indispensables sur la documentation du traité, sans pour échapper tout à fait à l'ombre portée de la guerre de Cent Ans¹⁵.

La paix s'inscrit aussi dans l'histoire tourmentée des relations entre Plantagenêt et Capétiens, faite de déchirures de parenté, de rivalité féodale et de mimétisme dévotionnel¹⁶. Dans cette histoire, la géographie politique des espaces Plantagenêt est centrale¹⁷. De l'immense ensemble constitué par Henri II et Aliénor, il ne reste que des fragments épars après 1224 et la chute du Poitou. Le délitement territorial n'est cependant pas irréversible et la reconquête des terres continentales reste un horizon de la diplomatie d'Henri III jusqu'en 1258. La diplomatie franco-anglaise du XIII^e siècle hérite de la mémoire territoriale de l'empire Plantagenêt dans l'affrontement et dans la négociation, et les relations entre Louis IX et Henri III font la jonction entre l'historiographie Plantagenêt et celle des origines de la guerre de Cent Ans.

Ces interactions familiales et rivaless peuvent être rattachées à la nouvelle histoire diplomatique, largement dynamisée par le retour du politique en histoire médiévale. Parangon d'une histoire positiviste honnie, la diplomatie s'était vue frappée

11. MADDICOTT John, *Simon de Montfort*, Cambridge, CUP, 1994 ; VINCENT Nicholas, *Peter Des Roches, an Alien in English politics, 1205-1238*, Cambridge, CUP, 1996 ; PRESTWICH Michael, *Edward I*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1997 ; HOWELL Margaret, *Eleanor of Provence*, Oxford, Blackwell, 1998.

12. Dans une production abondante, on citera CARPENTER David, *The Minority of Henry III*, op. cit. ; *The Reign of Henry III*, Londres, Hambledon, 1996 ; *The Struggle for Mastery*, op. cit. ; *Magna Carta*, Londres, Penguin, 2015 et *Henry III*, op. cit.

13. RICHARD Jean, *Saint Louis*, op. cit., p. 115-120, 347-356 ; LE GOFF Jacques, *Saint Louis*, op. cit., p. 257-262, 702-703.

14. GAVRILOVITCH Michel, *Étude sur le traité de Paris*, Paris, E. Bouillon, 1899.

15. CHAPLAIS Pierre, « The Making of the Treaty of Paris (1259) and the Royal Style », *EHR*, 67/263, 1952, p. 235-253 ; *id.*, « Le traité de Paris et l'inféodation de la Gascogne allodiale », *Le Moyen Âge*, 1955, 61, p. 121-139 ; *id.*, « Le duché-pairie de Guyenne : l'hommage et les services féodaux de 1259 à 1303 », *Annales du Midi*, 69/37, 1957, p. 5-38.

16. GILLINGHAM John, « The Meetings of the Kings of France and England, 1066-1204 », in David CROUCH et Kathleen THOMPSON (dir.), *Normandy and its Neighbours, 900-1250. Essays for David Bates*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 17-42, p. 17 ; CARPENTER David, « The Meetings of Kings Henry III and Louis IX », in *Thirteenth Century England X*, Woodbridge, Boydell, 2005, p. 1-30, p. 6. Voir aussi AURELL Martin, « Philippe Auguste et les Plantagenêt », in Martin AURELL et Yves SASSIER (dir.), *Autour de Philippe Auguste*, Paris, Garnier, 2017, p. 27-69 ; AURELL Martin et LACHAUD Frédérique, « Les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre au XIII^e siècle », in Florence BOURGNE, Leo CARRUTHERS et Arlette SANCERY (dir.), *Un espace colonial et ses avatars. Naissance d'identités nationales : Angleterre, France, Irlande (V^e-XV^e siècle)*, Paris, PUPS, 2008, p. 103-119 ; VINCENT Nicholas, *The Holy Blood: King Henry III and the Westminster Blood Relic*, Cambridge, CUP, 2001 ; CHESTER JORDAN William, *A Tale of Two Monasteries: Westminster and Saint Denis in the Thirteenth Century*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

17. « L'empire Plantagenêt » a ses partisans et ses détracteurs. Voir, entre autres : NORGATE Kate, *England under the Angevin Kings*, vol. 2, Londres, Macmillan, 1887, 2 vol., p. 169 et suivantes ; GILLINGHAM John, *The Angevin Empire*, Londres, E. Arnold, 1984 ; AURELL Martin, *L'empire des Plantagenêt*, op. cit. ; BAUTIER Robert-Henri, « Conclusions. "Empire Plantagenêt" ou "espace Plantagenêt". Y eut-il une civilisation du monde Plantagenêt ? », *Cahiers de civilisation médiévale*, 29, 1986, p. 139-147.

d'interdit dans les années 1930. Elle restait, au mieux, la chasse gardée des férus de science diplomatique, plus à l'aise dans les milieux de la recherche britannique que française¹⁸. Mais cette révolution historiographique portait aussi en elle les conditions d'une nouvelle histoire politique. Dans un bilan visionnaire de 1964, Bernard Guenée appelait de ses vœux une histoire de l'État qui prenne en compte l'ensemble des conditions matérielles et mentales régissant les rapports entre gouvernants et gouvernés. L'événement allait être réhabilité comme condensé de conjonctures et modificateur des tendances profondes régies par la longue durée¹⁹. Trente ans plus tard, Jacques Le Goff saluait les « retours » du politique, qui intégraient l'héritage des Annales et en particulier l'exigence d'une histoire totale du pouvoir par l'étude de son exercice, ses moyens, sa représentation, sa contestation et sa communication²⁰. Cet *aggiornamento* a gagné l'étude de la diplomatie, qui prend désormais en compte les conditions matérielles et mentales des contacts, et intègre les apports croisés de la paléographie et de la diplomatie, de l'anthropologie, de la géographie et de la philosophie²¹. Les relations internationales appartiennent à une histoire dont le héros n'est plus l'État personnifié, mais ses serviteurs petits et grands, ses représentations, ses contestations et sa mémoire : elles ont quitté « l'horizon trop restreint des chancelleries²² ».

Depuis le début des années 2000, l'historiographie de la diplomatie médiévale connaît un nouvel élan. Auteur d'une étude fine sur la diplomatie de Jacques d'Aragon, Stéphane Péquignot en a proposé une définition problématisée, à savoir l'ensemble des « activités de représentation et de négociation politiques menées au nom d'un pouvoir auprès de pouvoirs étrangers », dont l'étude « concerne à la fois des méthodes, des hommes, des institutions et des valeurs²³ ». Envisagée comme une affaire technique et comme un lieu d'exercice du pouvoir, la diplomatie de Jacques II d'Aragon est un modèle méthodologique pour les relations entre Louis IX et Henri III. Son pendant anglophone est l'étude de Björn Weiler, *Henry III of England and the Staufien Empire*, consacrée aux relations entre Henri III et Frédéric II, qui rappelle notamment l'horizon

18. CHAPLAIS Pierre, *English Medieval Diplomatic Practice*, Londres, HMSO, 1982, 2 vol. (1 : *Documents and Interpretation*, 2 : *Plates*), un manuel de paléographie qui rassemble 420 documents, hélas peu accessible. Il est accompagné d'un volume de commentaires : *English Diplomatic Practice in the Middle Ages*, Londres, Hambledon, 2003 ; CUTTINO Georges, *English Diplomatic Administration, 1259-1329*, Oxford, Clarendon, 1971 ; *id.*, *English Medieval Diplomacy*, Bloomington, Indiana University Press, 1985. En français on se reportera à TESSIER Georges, *Diplomatique royale française*, Paris, Picard, 1962 ; GUYOTJEANNIN Olivier, PYCKE Jacques et TOCK Benoît-Marie (dir.), *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, 1993.

19. Parmi le foisonnement de textes programmatiques voir BRAUDEL Fernand, « Positions de l'histoire en 1950. Leçon inaugurale au Collège de France faite le 1^{er} décembre 1950 », rééd. in Fernand BRAUDEL, *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969, p. 15-38, p. 21 ; et « Préface à la première édition », in Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949, p. ix-xv ; GUENÉE Bernard, « L'histoire de l'État en France à la fin du Moyen Âge vue par les historiens français depuis cent ans », *Revue historique*, 232/2, 1964, p. 331-360.

20. LE GOFF Jacques, « Les "retours" dans l'historiographie française actuelle », *Les cahiers du Centre de recherches historiques*, 22, 1999, [<http://journals.openedition.org/ccrh/2322>], consulté le 23 avril 2024.

21. RENOUVIN Pierre, « Introduction générale », in Pierre RENOUVIN (dir.), *Histoire des relations internationales*, vol. 1, Paris, 1953-1958, 8 vol. ; GANSHOF François-Louis, *Le Moyen Âge*, Paris, 1953, p. ix-xvii.

22. RENOUVIN Pierre, « Introduction générale », art. cité, p. x ; CONTAMINE Philippe et AUTRAND Françoise, « Naissance de la France : naissance de sa diplomatie. Le Moyen Âge » in Françoise AUTRAND, Lucien BÉLY, Philippe CONTAMINE et Thierry LENTZ (dir.), *Histoire de la diplomatie française*, t. I, *Du Moyen Âge à l'Empire*, Paris, Perrin, 2007 ; et POWICKE Maurice, *The Thirteenth Century*, Oxford, Clarendon, 1962 (1953), p. 80.

23. PÉQUIGNOT Stéphane, *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009, p. 210, 295.

européen de toute interaction diplomatique médiévale²⁴. Signe de l'actualité de la thématique, et de l'acceptation pragmatique du concept, la Société des historiens médiévistes consacrait en 2010 son congrès annuel aux « Relations diplomatiques au Moyen Âge²⁵ ».

Cette histoire enrichie de la diplomatie intègre des axes de recherche variés. Les concepts de parenté et de famille, si prisés des médiévistes, sont devenus indispensables pour comprendre le cadre des échanges entre puissants. Depuis le colloque pionnier de 1974 organisé par Georges Duby et Jacques Le Goff, la transcription politique des liens familiaux est devenue une question centrale des études consacrées aux lignages aristocratiques, princiers ou royaux, tandis que le mariage, bien fouillé par les historiens du droit et les sociologues, se voit désormais traité sous l'angle des stratégies matrimoniales²⁶. Il s'en dégage un triple lien entre famille et diplomatie, du plus statique au plus problématisé. Le premier est le constat de la grande perméabilité entre le domestique et le politique, de ce qu'au Moyen Âge, « les pratiques familiales en usage dans toute la classe dominante constituent le cadre formel d'une aventure politique²⁷ ». La diplomatie européenne évolue dans le cadre dynastique des relations entre puissants. Le second est l'omniprésence des familles royales dans la négociation et la conclusion des traités médiévaux. Le troisième est la nécessité d'interroger la conscience familiale de ces acteurs. Les liens de parenté fondent autant la cohésion lignagère du sang royal scrutée par Andrew Lewis, que la parenté déchirée mise à l'étude par Martin Aurell²⁸. Les médiévaux ne subissaient pas des logiques privées qui les auraient rendus incapables d'autonomiser leur champ du politique, mais activaient à volonté le paramètre familial dans leurs échanges. Ce rappel est particulièrement important car Louis IX et Henri III sont doublement parents, descendant tous les deux d'Aliénor d'Aquitaine, et ayant épousé deux sœurs de Provence. À trop insister sur l'affection familiale, on perd de vue ce qu'elle avait de transformateur, et on se prive de la mettre en tension avec le contexte politique. Louis IX et Henri III sont cousins et beaux-frères pendant vingt ans, sans que rien ne ressorte de ces liens. Il faut éprouver l'historicité de l'affection familiale, en cherchant ses traces documentaires, et surtout, sa transcription diplomatique.

Les relations franco-anglaises de 1242 à 1259 s'inscrivent, enfin, dans l'histoire de la guerre et de la paix médiévales, qu'il reste à intégrer à une histoire de la diplomatie plus portée sur les formes et les modalités des échanges entre puissances, que sur l'évolution des relations au gré de sulfureux événements. Guerre et paix ont pourtant bien bénéficié des renouveaux du politique : depuis John Lynn et Philippe Contamine, la guerre est devenue « un fait social total » et son étude croise les perspectives tacticiennes,

24. WEILER Bjorn, *Henry III of England and the Staufer Empire*, op. cit., p. 2 et 201-208.

25. SHMESP (dir.), *Les relations diplomatiques au Moyen Âge. Formes et enjeux*, Paris, PUPS, 2011 ; voir aussi MOEGLIN Jean-Marie et PÉQUIGNOT Stéphane, *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge*, op. cit. : l'ouvrage comporte une gigantesque bibliographie thématique.

26. DUBY Georges et LE GOFF Jacques, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Paris, De Boccard, 1977. Pour mesurer l'apport de dix ans de recherches, voir BURGUIÈRE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane et SEGALIN Martine (dir.), *Histoire de la famille*, Paris, Armand Colin, 1986, 2 vol. ; LEWIS Andrew, *Le sang royal. La famille capétienne et l'État, France, X^e-XIV^e*, Paris, Gallimard, 1981 ; AURELL Martin, *Les noces du comte : mariage et pouvoir en Catalogne*, Paris, PUPS, 1995 ; et AURELL Martin (dir.), *Les stratégies médiévales (IX^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2013.

27. LEWIS Andrew, *Le sang royal*, op. cit., p. 9.

28. AURELL Martin (dir.), *La parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2010.

culturelles, juridiques et anthropologiques pour révéler l'enveloppe d'une société²⁹. Dans cette veine, l'attention portée aux filtres discursifs renouvelle l'approche des sources narratives, lues pour les représentations du réel qu'elles portent autant que pour leur contenu informatif³⁰. L'étude de la paix se situe quant à elle au croisement de trois axes. La plus ancienne idée de paix chrétienne articule paix du cœur et paix sociale : la mission du gouvernant est d'offrir à ses sujets les moyens terrestres d'atteindre la paix éternelle³¹. Le second axe est la croissance du pouvoir royal, dont l'une des manifestations a été autant le contrôle des mécanismes de paix que le monopole de la violence. Sous le règne de Louis IX en particulier, le pouvoir royal achève de décharger l'évêque de l'institutionnalisation de la paix séculière³². Paradoxalement, trêves et traités, les épaves documentaires et matérielles de la paix, ne sont que rarement invoqués dans ces essais de théorie politique. Le troisième est l'historiographie du règlement des conflits, largement influencée par les *Peace studies*. Ce champ pluridisciplinaire, né dans une Europe traumatisée par la Seconde Guerre mondiale, a forgé plusieurs concepts auxquels l'étude de la paix au Moyen Âge emprunte abondamment : formes de violence, inter-, intra- ou infra- étatiques, mécanismes et acteurs de leur régulation et surtout, passage d'une définition négative de la paix à une définition positive – de l'arrêt des violences aux conditions favorables à la construction d'une vie sociale pacifiée. Signe, là aussi, de l'appropriation du concept en histoire médiévale, le 31^e congrès de la Société des historiens médiévistes a porté sur la question du règlement des conflits³³. La diplomatie de Louis IX et d'Henri III est donc un cas d'école inédit, pour croiser les idées et la fabrique de la paix dans un siècle charnière pour la croissance du pouvoir royal³⁴.

Louis IX : d'une histoire de la sainteté à l'histoire du règne

Last but not least, reste le règne de Louis IX. Est-il possible d'ajouter aux quelque 800 pages que lui consacre Jacques Le Goff, et aux centaines de contributions que le roi-saint a suscitées ? La gangue de religiosité dans laquelle le souverain est fossilisé depuis huit siècles et la réputation de son dernier grand biographe font d'abord reculer. La dimension internationale du sujet, les chantiers du XIII^e siècle capétien et surtout,

29. LYNN John, *Battle. A History of Combat and Culture*, Boulder, Westview, 2003 ; CONTAMINE Philippe, *La guerre au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1999. Bibliographie complète sur la guerre médiévale dans BUTAUD Germain et HÉLARY Xavier, « Guerre et société, vers 1270-vers 1480 [Bibliographie] », *Historiens et géographes*, 419, 2012, p. 67-112.

30. Un exemple abouti : BARTHÉLÉMY Dominique, *La bataille de Bouvines, histoire et légendes*, Paris, Perrin, 2018. AURELL Martin, « La bataille de La Roche-aux-Moines : Jean sans Terre et la prétendue trahison des Poitevins », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 161, 2017, p. 459-489.

31. BONNAUD-DELMARE Roger, *L'idée de paix à l'époque carolingienne*, Paris, Domat-Montchrestien, 1939 ; cadrage introductif dans LAMBERT T. B. et ROLLASON David (dir.), *Peace and Protection in the Middle-Ages*, Durham, Centre for Medieval and Renaissance Studies, 2009, p. 8-9.

32. SASSIER Yves, *Louis VII*, Paris, Fayard, 1991, p. 257-265 ; RENNA Thomas, « The Idea of Peace in the West, 500-1150 », *Journal of Medieval History*, 60, 1980, p. 143-166 ; BISSON Thomas, « The Organized Peace in Southern France and Catalonia, ca. 1140-1233 », *The American Historical Review*, 82/2, 1977, p. 290-311, ici p. 309 ; KAEUPER Richard, *Guerre, justice et ordre public*, Paris, Aubier, 1994, p. 154.

33. GLEDITSCH Nils Peter, NORDKVELLE Jonas et STRAND Havard, « Peace Research—just the Study of War? », *Journal of Peace Research*, 51/2, 2014, p. 145-158 ; SHMESP (dir.), *Le règlement des conflits au Moyen Âge*, Paris, PUPS, 2001.

34. *La Paix. Recueils de la société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions*, 14 et 15, vol. 14, Bruxelles, Librairie encyclopédique, 1961-1962, p. 61 (introduction).

la fréquentation des archives, rassérénent. Jacques Le Goff s'était attelé à la tâche monstrueuse de retrouver l'homme derrière le saint : il reste, aujourd'hui, à retrouver le gouvernant derrière le saint roi.

Car il existe un paradoxal désintérêt en France pour le XIII^e siècle, coïncé entre les grandes mutations intellectuelles du XII^e siècle et l'affirmation des États par la guerre et l'impôt au XIV^e siècle. En 1985, Jacques Krynen épinglait un « XIII^e siècle dont [l'historien des idées] sait si peu de choses, si ce n'est précisément qu'il fut le siècle de la définition de la souveraineté³⁵ ». Au XX^e siècle, l'entourage de Louis IX n'a fait l'objet que de deux thèses non publiées, l'une inaccessible à moins d'acheter au prix fort un tapuscrit américain numérisé, l'autre conservée à l'École nationale des chartes et non communicable³⁶. De même, les développements venus de l'histoire du droit sur la construction de la souveraineté médiévale peinent à trouver leur place dans l'histoire du règne³⁷. Fort heureusement, ce grand silence a commencé d'être brisé : les travaux de Marie Dejoux, Jean-François Moufflet et Gaël Chenard ont amorcé la révision du règne par un retour aux sources érudites et problématisées, qui démontre toutes les potentialités d'une histoire des pratiques et des archives du pouvoir capétien³⁸. La diplomatie anglaise du saint roi s'inscrit dans ce sillage dynamique, en révélant un roi stratège, passionnément convaincu de ce que la justice est la pierre angulaire de la paix, mais aussi fin *real-politik*, souverain autoritaire et parfois, solitaire dans l'exercice de l'autorité.

Creux et bosses documentaires

Comme toute recherche historique, l'étude des relations entre Capétiens et Plantagenêt au XIII^e siècle est fortement conditionnée par la matérialité et l'archivage des documents originaux ; comme sujet d'histoire diplomatique, elle est aussi façonnée par l'inégale répartition de la documentation de part et d'autre de la Manche.

Sources diplomatiques : le fossé franco-anglais

Les sources traditionnelles de la diplomatie sont les actes de la pratique produits par les organes centraux des gouvernements français et anglais ou reçus et conservés par eux. Il existe un fossé gigantesque entre la documentation anglaise et française dont les implications pour l'histoire des relations entre Louis IX et Henri III sont conséquentes.

35. KRYNEN Jacques, « Genèse de l'État et histoire des idées politiques en France à la fin du Moyen Âge », in *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, EFR, 1985, p. 395-412, p. 405.

36. GRIFFITHS Quentin, *The Counselors of Louis IX*, thèse d'histoire de l'université de Berkeley, 1964 ; MOUFFLET Jean-François, *Autour de l'hôtel de Saint Louis : le cadre, les hommes, les itinéraires d'un pouvoir*, thèse de l'ENC, 2007, 3 vol.

37. KRYNEN Jacques, *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Gallimard, 1993, p. 170-175, 225-227 ; GENET Jean-Philippe, « Saint Louis : le roi politique », *Médiévales*, 34, 1998, p. 25-34. En histoire du droit, voir KRYNEN Jacques et RIGAUDIÈRE Albert (dir.), *Droits savants et pratiques françaises du pouvoir (IX^e-XV^e)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1992.

38. DEJOUX Marie, *Les enquêtes de Saint Louis*, Paris, Presses universitaires de France, 2014 et *id.*, « La fabrique d'une loi : retour sur la grande ordonnance de 1254 », *Médiévales*, 79, 2020/2, p. 189-208 ; CHENARD Gaël, *L'administration d'Alphonse de Poitiers, 1241-1271*, Paris, Garnier, 2017 ; MOUFFLET Jean-François, *Autour de l'hôtel de Saint Louis*, *op. cit.* Pour une présentation problématisée de l'historiographie du règne, voir le récent DEJOUX Marie (dir.), *Saint Louis après Jacques Le Goff : nouveaux regards sur le roi et son gouvernement*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2025.

Du côté anglais, l'abondance documentaire est un lieu commun³⁹. La chancellerie anglaise conserve les enregistrements de ses écrits depuis 1199 au moins, dans les quatre séries de rouleaux qui sont les *Charter Rolls*, les *Liberate Rolls*, les *Close Rolls* et les *Patent Rolls*⁴⁰. Ces rôles ont été édités au début du xx^e siècle sous les auspices du Public Record Office et forment une série de 24 volumes pour le règne d'Henri III⁴¹. L'édition ne dispense pas du recours aux originaux : la majorité des *Rolls* édités sont en fait des résumés en anglais, et les originaux recèlent toujours des indications qui ont échappé à leurs éditeurs, allant de la mention de classement hors-teneur à la lettre inédite de Louis IX, cousue dans un pli de rouleau. À ces séries canoniques s'ajoutent des rouleaux du xiii^e siècle dits « d'extraits », (C 59), la série des lettres patentes « annulées » (C 266) et les *Treaty rolls*, les seuls rouleaux « thématiques » médiévaux à notre connaissance, édités par Pierre Chaplais : le premier regroupant des entrées relatives aux affaires des années 1234-1235, et le second concernant le traité de Paris⁴². En dehors de ces séries, les archives britanniques préservent de belles liasses d'originaux : aux National Archives de Kew, les séries de carton C 47, les volumes des lettres dans la série SC 1 et 2 (Special Correspondance) et la série de l'Échiquier (E), où étaient gardées certaines des transactions diplomatiques les plus importantes, ainsi que des compilations diplomatiques des règnes d'Édouard I^{er} et d'Édouard II, intéressant les affaires étrangères et surtout gasconnes, les *Liber A* (E 36/274) et *Liber B* (E 36/275), aux National Archives de Kew, non édités et le *Gascon Calendar* également à Kew (E 36/187). Une compilation similaire, le *Gascon Register* (BL, Cotton Julius E 1), est conservée à la British Library⁴³. La même British Library, enfin, détient une masse de documents diplomatiques de provenances diverses, parmi lesquels des

39. GIRY Arthur, *Manuel de diplomatique*, vol. 1, Paris, F. Alcan, 1925, 2 vol., p. 794 ; CHAPLAIS Pierre, *English Diplomatic Practice*, op. cit., p. 73 ; PÉQUIGNOT Stéphane, « Les diplomaties occidentales, xiii^e-xv^e », in SHMESP (dir.), *Les relations diplomatiques au Moyen Âge*, op. cit., p. 47-66, p. 48.

40. VINCENT Nicholas, « Why 1199? Bureaucracy and Enrolment under John and his Contemporaries », in Adrian Jobson (dir.), *English Government in the Thirteenth Century*, Woodbridge, Boydell, 2004, p. 17-48 ; CARPENTER David, « The English Royal Chancery in the Thirteenth Century », in *ibid.*, p. 49-70 ; CARPENTER David, « 'In testimonium factorum brevium'. The Beginnings of the English Chancery Rolls », in Nicholas VINCENT (dir.), *Records, Administration, Society, in the Anglo-Norman Realm. Papers Commemorating the 800th Anniversary of King John's Loss of Normandy*, Londres, Boydell, 2009, p. 1-28. Voir aussi Tout Thomas Frederick, *Chapters in the Administrative History of Mediaeval England, the Wardrobe, the Chamber and the Small Seals*, vol. 1, Manchester, Manchester University Press, 1920-1933, 6 vol., p. 14-17, 42-43 et 127-139.

41. *Calendar of the Charter Rolls preserved in the Public Record Office*, Londres, HMSO, 1903-1906, 2 vol. (CchR) ; *Calendar of the Liberate Rolls preserved in the Public Record Office: Henry III*, Londres, HMSO, 1916-1964, 5 vol. (CLR) ; *Close Rolls of the reign of Henry III preserved in the Public Record Office*, Londres, HMSO, 1902-1938, 13 vol. (CR) ; *Calendar of the Patent Rolls of the reign of Henry III preserved in the Public Record Office*, Londres, HMSO, 1906-1913, 4 vol. (CPR).

42. *Treaty Rolls preserved in the Public Record Office, I, 1243-1255*, éd. Pierre Chaplais, Londres, HMSO, 1955 (TR 1). Les « rôles gascons » édités (*Rôles gascons*, t. I, 1242-1254, éd. Francisque Michel, Paris, Imprimerie nationale, 1885 [RG] ; et *Rôles gascons, supplément au tome I. 1254-1255*, éd. Charles Bémont, Paris, Imprimerie nationale, 1896 [RG-Supplément]) ne doivent pas tromper : il s'agit des entrées des rouleaux tenus par la chancellerie d'Henri III en Gascogne en 1242-1243 et 1253-1254, rangés parmi les *Patent*, *Close* et *Liberate Rolls*. Les *Rotuli Vasconie* émergent comme une série indépendante sous Édouard I^{er} (v. 1273-1274).

43. Les *Liber A* (Kew, TNA, E 36/374) et *Liber B* (TNA, E 36/375) sont réalisés à la fin du règne d'Édouard I^{er}, pour faciliter les missions diplomatiques et juridiques avec la France. Leur contenu est indiqué de manière non exhaustive dans *A Guide to the Manuscripts Preserved in the Public Record Office*, vol. 1, éd. Montague Spencer Giuseppi, Londres, 1923-1926, 2 vol., p. 211 et suivantes. Le *Gascon calendar* est édité : *The Gascon Calendar of 1322*, éd. George Cuttino, Londres, Offices of the Royal Historical Society, 1949. La première partie du manuscrit de la British Library, Cotton Julius E 1, est éditée dans *The Gascon Register A, series of 1318-1319*, éd. George Cuttino, Oxford, OUP, 1975, 3 vol. La seconde, une compilation des traités franco-anglais de 1242 à 1259 copiée vers 1371, est éditée par CARTER James, *British Museum Manuscript Cottonian Julius E1 folios 281 recto-352 verso*, thèse

dizaines de chartes et rouleaux acquis par l'ancien département des manuscrits du British Museum au ^{xix}^e siècle auprès de vendeurs français⁴⁴. Une partie importante de ces documents ont été édités dans de grandes compilations diplomatiques démarrées à la fin du ^{xviii}^e siècle, ce qui ne dispense pas, une fois encore, du recours aux originaux, qui fournissent toujours de précieuses indications de production, de classement et d'archivage⁴⁵.

Les sources françaises : le prix de la rareté

La situation capétienne est bien différente. L'administration de Louis IX ne semble pas avoir pratiqué l'enregistrement et/ou la conservation systématique des actes qu'elle émettait et recevait. Les vicissitudes de l'histoire sont aussi passées par là : l'incendie de la Chambre des comptes de 1737 a détruit les archives financières de la royauté, celles du Parlement sont parties en fumée en 1618 et la Révolution française a emporté ou dispersé une bonne partie des archives royales⁴⁶. Reste, aujourd'hui, le noyau dur des archives royales, le Trésor des chartes démarré à la fin du règne de Philippe Auguste, et qui comprend des originaux aujourd'hui rassemblés sous la cote J aux Archives nationales et édités entre 1868 et 1909 en cinq volumes allant jusqu'à la fin du règne de Louis IX⁴⁷. Les principales séries pour la diplomatie franco-anglaise sont les séries « Angleterre », J 628, J 629, et J 655 ; « Empereurs d'Allemagne » (J 610) ; et, dans les Suppléments, ainsi appelés parce qu'ils rassemblent des pièces sorties du trésor, J 864, J 918 et J 1034.

Les registres du Trésor des chartes, quant à eux, sont une source peu exploitée et totalement non éditée pour le règne de Louis IX⁴⁸. Ils contiennent les copies d'actes choisis pour leur importance, et sont donc sélectifs, et non exhaustifs, à la différence des rouleaux Plantagenêt. Quatre registres exécutés ou continués sous le règne de Louis IX contiennent des pièces diplomatiques : aux Archives nationales, le registre JJ 26, commençant en 1220 comme une copie d'un registre de Philippe Auguste et continué par les clercs de Louis IX jusqu'aux années 1260 ; le registre JJ 30A,

d'histoire, université d'Emory, 1968 ; voir CUTTINO George, « An unidentified Gascon Register », *EHR*, 54/214, 1939, p. 293-299.

44. La collection du baron de Joursanvault, amassée sur les débris des archives royales et monastiques après la Révolution française, est un fleuron caché de la British Library. Elle a été acquise en plusieurs fois par lots de centaines de chartes, dispersées dans les séries du département des manuscrits du British Museum transféré à la British Library, sans toujours faire apparaître dans le référencement l'origine Joursanvault.

45. *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis*, éd. Thomas Rymer (nouvelle édition), *pars. 1 et 2*, Londres, Record Commission, 1816 (*Fœdera* 1:1 et 1:2) ; *Royal and Historical Letters Illustrative of the Reign of Henry III*, éd. Walter Shirley, Londres, Longman, 1862-1866, 2 vol. (RHL) ; *Diplomatic Documents preserved in the Public Record Office*, éd. Pierre Chaplais, Londres, HMSO, 1964 (DD).

46. Voir l'introduction aux *Layettes du Trésor des chartes*, vol. 1, éd. Alexandre Teulet, Paris, Plon, 1863, p. 24.

47. *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, Imprimerie nationale, 1863-1909, 5 vol. (LTC) ; DELABORDE Henri-François, « Étude sur la constitution du Trésor des chartes et la série des Sacs aujourd'hui dite des "Suppléments" », *LTC* 5, p. I-CCXXIV ; GUYOTJEANNIN Olivier et POTIN Yann, « La fabrique de la perpétuité : le Trésor des chartes et les archives du royaume, ^{xiii}^e-^{xix}^e siècle », *Revue de synthèse*, 125/1, 2004, p. 15-44.

48. CHENARD Gaël et MOUFFLET Jean-François, « La pratique du registre dans les chancelleries de Louis IX et d'Alphonse de Poitiers : regards croisés », in Olivier GUYOTJEANNIN (dir.), *L'Art médiéval du registre. Chancelleries royales et princières*, Paris, ENC, 2018, p. 71-96 ; BALDWIN John, « Les premiers registres capétiens, de Philippe Auguste à Louis IX », in Xavier HERMAND, Jean-François NIEUS et Étienne RENARD (dir.), *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge*, Paris, ENC, 2012, p. 105-115 ; CANTEAUT Olivier, « La monarchie capétienne et l'enregistrement du milieu du ^{xiii}^e siècle à 1328 », in Olivier GUYOTJEANNIN (dir.), *L'Art médiéval du registre*, *op. cit.*, p. 125-205.

regroupement de cahiers hétéroclite, couvrant les années 1255-1270; le registre JJ 31, qui ne contient que des lettres reçues par la chancellerie royale et dont certains folios extraits forment le JJ 3; enfin le registre JJ 34, compilation d'actes de chancellerie effectuée entre le XIII^e et le XIV^e siècle⁴⁹. Le parlement de Paris conservant ses registres à partir de 1254, le premier volume des *Olim* (1254-1274) livre aussi des transcriptions d'arrêts et d'enquêtes du parlement de Louis IX pour la décennie suivant le traité de Paris⁵⁰.

La configuration des archives est un paramètre central pour comprendre la diplomatie franco-anglaise. Le différentiel est énorme : une vingtaine de volumes édités, des centaines de chartes cataloguées et accessibles aux National Archives et à la British Library, pour cinq volumes d'actes français et quatre registres originaux difficilement accessibles aujourd'hui. La conséquence de cet état des sources est que les instructions, les rapports et les réactions d'Henri III sont connus avec un degré de précision inimaginable pour la cour de Louis IX. Le risque est que cette histoire diplomatique tourne au monologue anglais et que la diplomatie capétienne apparaisse comme une machine plus « propre » que son pendant anglais en partie parce qu'elle garde ses secrets de fonctionnement. Il est donc essentiel d'appuyer l'interprétation politique d'un état des lieux documentaire par la contextualisation de la source et l'évaluation de sa représentativité.

Sources narratives : « bruit et fureur » de la diplomatie médiévale

Les sources narratives des relations franco-anglaises au XIII^e siècle sont nombreuses des deux côtés de la Manche, et réparent, en partie, le déséquilibre diplomatique. Vient en tête la *Chronica Majora* de Matthieu Paris, composée dans le monastère de Saint-Albans à une soixantaine de kilomètres au nord de Londres jusqu'en 1259, date de la mort du chroniqueur⁵¹. Cette histoire universelle, qui couvre six volumes dans l'édition d'Henry Luard, est sans équivalent. La mort de son auteur à la veille des dernières ratifications du traité de Paris est regrettable pour l'historien, mais donne aussi une saveur particulière aux commentaires de Matthieu Paris, rédigés sans perspective téléologique. Autour de la *Chronica* gravitent une série de chroniques du même Matthieu Paris, dont les *Flores Historiarum*, continuées par un moine de Saint-Albans, et l'*Historia Anglorum*, une abréviation de la *Chronica* réduite aux affaires anglaises⁵². Les chroniques des maisons religieuses anglaises éditées dans les *Annales Monastici*

49. Le registre Paris, AN, JJ 26 a une copie à la Bibliothèque nationale, le manuscrit Français 9778 exécuté au moment du départ en croisade de Louis IX et continué jusqu'aux années 1260.

50. Les *Olim* ou registres des arrêts rendus par la cour du roi, vol. 1, 1254-1274, éd. Auguste-Arthur Beugnot, Paris, Imprimerie nationale, 1839.

51. MATTHIEU PARIS, *Chronica Majora*, éd. Henry R. Luard, Londres, Longman, 1872-1883, 7 vol. (CM); VAUGHAN Richard, *Matthew Paris*, Cambridge, CUP, 1958; LEWIS Suzanne, *The Art of Matthew Paris in the Chronica Majora*, Aldershot, Scolar/Corpus Christi College, 1987. Parmi les contributions sur la *Chronica* qui se sont multipliées ces dernières années, voir WEILER Bjorn, « Matthew Paris on the Writing of History », *Journal of Medieval History*, 35, 2009, p. 254-278; GREASLEY Nathan, *Networks and Information Gathering in the Chronica Majora of Matthew Paris*, thèse d'histoire, sous la direction de Bjorn Weiler, université d'Aberystwyth, 2018; GREASLEY Nathan, « Revisiting the Compilation of Matthew Paris's *Chronica majora*: New Textual and Manuscript Evidence », *Journal of Medieval History*, 47, 2021, p. 230-256.

52. MATTHIEU PARIS, *Historia Anglorum*, éd. Frederic Madden, Londres, Longman, 1864-1865, 3 vol. (HA); *Flores Historiarum*, éd. Henry R. Luard, Londres, Eyre et Spottiswoode, 1890, 3 vol. (FH). Les *Flores* de Matthieu Paris et leur continuation ne doivent pas être confondues avec la compilation du même titre, aussi produite à Saint-

livrent aussi de précieux éclairages sur les affaires internationales, ainsi que la chronique de l'autre abbaye chérie des rois d'Angleterre, Bury-Saint-Edmunds⁵³. Un long poème élégiaque dû à Jean de Garlande, universitaire anglais établi à Paris depuis 1204, offre une ressource incomparable pour la campagne du Poitou en 1242⁵⁴. Enfin, la British Library renferme des annales non éditées, notes d'un Parisien anonyme du milieu du XIII^e siècle⁵⁵.

La moisson française est aussi abondante mais le tri de la récolte complexe, parce que la canonisation de Louis IX en 1297 crée un effet de rupture dans l'écriture du règne, qui a conduit, pour la présente étude, à privilégier ces textes qui se sont plus préoccupés du roi vivant que du saint mort. Les trois principales histoires du règne utiles pour les relations franco-anglaises sont l'histoire universelle du dominicain Vincent de Beauvais, le *Speculum Historiale*, dont la première rédaction est achevée en 1244 et qui porte la marque de l'intérêt du roi pour l'histoire; la chronique de Primat de Saint-Denis, qui ne nous est plus connue que par sa traduction en français du XIV^e siècle, et les œuvres historiques de Guillaume de Nangis, moine de Saint-Denis : une vie de saint Louis, dite *Gesta*, doublée par une première chronique universelle (*Chronicon*) composée avant 1297⁵⁶. Comme les textes de Nangis ont servi de base au récit du règne de Louis IX dans les *Grandes chroniques de France*, commencées sous Louis IX et révisées plusieurs fois, les manuscrits disponibles contiennent de précieuses variantes datant des XIV^e et XV^e siècles, riches d'enseignements sur l'évolution des codes de la diplomatie⁵⁷. Les rédactions originales forment de véritables icebergs documentaires dont l'édition imprimée ne constitue souvent que la pointe émergée.

En vernaculaire, la *Chronique rimée* de Philippe Mouskès et l'histoire du Ménestrel de Reims offrent également de précieux témoignages sur les modalités de l'interaction diplomatique royale et féodale. Originaire de Tournai, le premier, Mouskès, est un représentant de la production flamande de l'histoire dynastique du XIII^e siècle; son

Albans, par Roger de Wendover, vers 1236 : ROGER DE WENDOVER, *Flores Historiarum*, éd. Henry G. Hewlett, Londres, HMSO, 1886-1889, 3 vol.

53. *Annales monastici*, éd. Henry R. Luard, Londres, Longman, 1864-1869, 5 vol. (AM); *The Chronicle of Bury St. Edmunds (1212-1301)*, éd. Antonia Gransden, Édimbourg/Londres, Nelson, 1964.

54. JEAN DE GARLANDE, *De Triumphis Ecclesie*, éd. Thomas Wright, Londres, Nichols, 1856. Le poème a fait l'objet d'une nouvelle édition accompagnée d'une traduction en anglais : *John of Garland's De triumphis Ecclesie. A new critical edition with introduction and translation*, éd. Martin Hall, Turnhout, Brepols, 2019. L'édition de T. Wright, plus accessible, est référencée ici.

55. Londres, BL, Cotton Vespasian D IV, f. 2-73.

56. Les éditions de référence sont : VINCENT DE BEAUVAIS, *Bibliotheca Mundi seu Speculum quadruplex, naturale, doctrinale, morale, historiale*, vol. 4, *Speculum Historiale*, Douai, B. Belleri, 1624, 4 vol.; GUILLAUME DE NANGIS, *Chronicon*, RHGF, t. 20, Paris, Imprimerie royale, 1840, p. 543-582 (version postcanonisation à partir des manuscrits Paris, BnF, Latin 4918, 11729 et 4917. L'unique témoin de la version précanonisation est le BnF, Français 5703, non édité). GUILLAUME DE NANGIS, *Gesta sancti Ludovici regis Franciae*, RHGF, t. 20, Paris, Imprimerie royale, 1840, p. 312-465; *Chronique de Primat traduite par Jean du Vignay*, RHGF, t. 23, Paris, Palmé et Imprimerie royale, 1876, p. 5-106.

57. *Les Grandes chroniques de France*, éd. Jules Viard, Paris, Honoré Champion, 1920-1953, 10 vol. est l'édition de référence. Les *Gesta* sont publiées avec leur traduction en vernaculaire dans les RHGF, t. 20, p. 312-465, à partir du manuscrit BnF, Latin 5925, f. 305-371 et de deux manuscrits du XIV^e siècle, BnF, Français 4977 et Français 23277. Voir GÉRAUD Hercule, « De Guillaume de Nangis et de ses continuateurs », *BEC*, 3/1, 1842, p. 17-46, p. 20; DELISLE Léopold, « Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis », *Mémoires de l'Institut de France*, 27/2, 1873, p. 287-372; GUENÉE Bernard, « Les *Grandes Chroniques de France* : le Roman aux rois (1274-1518) », in Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de Mémoire*, t. 2, *La Nation*, vol. 1, *Héritage, historiographie, paysages*, Paris, Gallimard, 1986, p. 189-210 et *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle. Primat et le Roman des rois*, Paris, CNRS Éditions, 2016; GUYOT-BACHY Isabelle et MOEGLIN Jean-Marie, « Comment ont été continuées les *Grandes chroniques de France* dans la première moitié du XIV^e siècle », *BEC*, 163/2, 2005, p. 385-433.

histoire rimée, composée vers 1260 mais peu diffusée, mêle témoignages précis et style narratif épique⁵⁸. Quant à l'histoire du Ménestrel de Reims, production des années 1260, elle manie les faits de manière parfois fantaisiste, sans renoncer à une certaine vérité historique⁵⁹.

On s'étonnera peut-être de ce que Joinville n'apparaisse pas au premier plan. Ami de saint Louis, promoteur de sa sainteté, Joinville annonce dans sa biographie un pacte de véracité qui repose sur son expérience personnelle, doublée de la mise en ordre de son témoignage à l'occasion du procès de canonisation en 1282⁶⁰. Ces indéniables qualités se conjuguent avec une rédaction tardive, et à sa manière, programmatique. Joinville compose sa *Vie de saint Louis* entre 1305 et 1309, sous le règne de Philippe le Bel, qui marque une centralisation sans précédent de l'autorité royale⁶¹. Le vieux sénéchal, octogénaire, regarde plus de soixante ans en arrière pour raconter le début du règne de Louis IX... et le bon vieux temps des usages féodaux respectés. Ce filtre historico-politique se double d'un filtre moral, car le texte a une portée apologétique. Joinville ne fait pas de l'hagiographie : dûment canonisé en 1297, son royal ami n'en a plus besoin. Mais il crée un modèle de bon gouvernement et un miroir pour élever les âmes, en même temps qu'il dessine le portrait d'un roi-Christ souffrant⁶². L'écriture de la diplomatie franco-anglaise chez Joinville doit toujours être lue avec ce filtre moral.

L'apport des chroniques à la diplomatie franco-anglaise est double. Il est informationnel : sans la *Chronica Majora* par exemple nous n'aurions pas trace de trêves franco-anglaises en janvier 1246, essentielles pour comprendre les mutations de l'argumentaire diplomatique entre Taillebourg et le traité de Paris. De même, les récits de Guillaume de Nangis, de Vincent de Beauvais et de Matthieu Paris donnent une exceptionnelle couverture documentaire à la campagne du Poitou de 1242. Ces religieux se sont aussi livrés à la collecte et à la copie de documents, tissant leurs œuvres de chartes et de correspondance royale autrement inédites⁶³. Il est aussi socioculturel, les textes narratifs permettant d'appréhender l'écart entre le fait diplomatique et sa perception médiévale. À rebours d'un Moyen Âge peuplé de conteurs fantasques, les productions de chroniqueurs renseignent sur l'environnement culturel des médiévaux, sur leurs codes, valeurs et attendus sociaux et moraux⁶⁴. L'insertion des monastères dans les réseaux de patronage aristocratique et politique classait les moines-chroniqueurs parmi

58. COURROUX Pierre, *L'Écriture de l'histoire dans les chroniques françaises*, Paris, Garnier, 2016, en particulier p. 231-290.

59. WAILLY Natalis de, *Récits d'un ménestrel de Reims au treizième siècle*, Paris, Renouard, 1876, p. x-xi ; *Les récits d'un ménestrel de Reims*, trad. et comm. Marie-Geneviève Grosse, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2002, p. 14-15, p. 18. L'édition de N. de Wailly, plus accessible, est utilisée.

60. DUFURNET Jean et HARF Laurence (dir.), *Le prince et son historien. La vie de Saint Louis de Joinville*, Paris, Honoré Champion, 1997 ; et QUÉRUEL Danielle (dir.), *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'outre-mer*, Langres, Dominique Guéniot, 1998. L'édition de référence est la *Vie de saint Louis*, éd. Jacques Monfrin, Paris, Garnier, 1995.

61. La date de composition de la *Vie de saint Louis* a longtemps fait débat en raison du décalage entre le récit de la croisade et le reste de l'œuvre. J. Monfrin a démontré que l'œuvre n'a pu être composée que d'une traite entre 1305 et 1309 : voir son introduction à la *Vie de saint Louis*, p. 75-79.

62. BOUTET Dominique, « Y a-t-il une idéologie royale dans la *Vie de saint Louis* de Joinville ? », in Jean DUFURNET et Laurence HARF (dir.), *Le prince et son historien*, op. cit., p. 71-99 ; GAUCHER-BÉMONT Élisabeth, « Louis IX au regard de Joinville », in Françoise LAURENT, Laurence MATHEY-MAILLE et Michelle SZKILNIK (dir.), *Des saints et des rois. L'hagiographie au service de l'histoire*, Paris, Honoré Champion, 2014, p. 209-221.

63. Exceptionnels en cela furent l'annaliste de Burton, *AM* 1, p. 183-500 ; et Matthieu Paris, *CM* 6.

64. GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1980 ; GRANSDEN Antonia, *Historical writing in England, 1, 550-1307*, Londres, Routledge, 1974.

les hommes les mieux connectés aux canaux d'informations du siècle, en même temps que leur état religieux leur permettait de consacrer à l'écriture de l'histoire un zèle et une érudition qui auraient fait défaut aux grands laïcs⁶⁵. Le cadre du *scriptorium* n'empêchait pas le frottement des textes avec la texture du monde.

Des sources « normatives »

La diplomatie franco-anglaise, enfin, a ses sources « normatives ». Cette catégorie assez lâche regroupera les sources susceptibles de façonner ou de refléter le comportement diplomatique des rois et de leurs conseillers. Elles incluent essentiellement les coutumiers, compilations de dispositions du droit local mises par écrit et qui renseignent sur les conceptions de la guerre et de la paix dans le quotidien, et en particulier, sur le temps si normé de la trêve⁶⁶. Les miroirs du prince, un terme générique pour désigner l'abondante littérature dédiée au bon gouvernement, sont utilisables de manière parcimonieuse car ils sont plus préoccupés par la dichotomie morale entre le tyran et le bon roi que par les codes de conduite sur le terrain politique⁶⁷. Peu traitent directement des relations de puissance à puissance, et surtout, leur influence dans la politique de Louis IX est un champ de recherche trop peu labouré pour pouvoir formuler des conclusions sur la pensée politique du roi⁶⁸.

De la guerre, à la trêve, à la paix

Comment Louis IX et Henri III ont-ils construit un projet de paix durable après la dernière confrontation militaire de 1242 ? Il faut dégager la paix de Paris d'une double entrave : la mémoire de la guerre de Cent Ans, qui substitue les conséquences du traité à sa genèse, et la réputation d'un Saint Louis prédisposé par son amour de la paix à traiter avec son cousin anglais, qui écrase la contingence de l'origine de la paix. Le traité de Paris conclu en 1259 n'avait rien d'une évidence, ni d'un coup fourré. Il est le produit d'une culture administrative et diplomatique commune, forgée sur le terrain des trêves. Il est aussi indissociable des motivations de Louis IX et d'Henri III à la fin de la décennie 1250 : le besoin d'argent désespéré d'Henri III, pour satisfaire ses rêves de grandeur diplomatique et parer à la révolte domestique, a rencontré, de manière contingente, la conscience tourmentée d'un roi de France alourdi par les conquêtes mal acquises de ses prédécesseurs.

Les deux premiers chapitres se concentrent sur « l'événement Taillebourg », qui porte un coup fatal aux destinées de l'empire Plantagenêt, tout en ouvrant une fenêtre incroyablement large sur la culture militaire du XIII^e siècle. Ces deux dimensions se réunissent dans la nouvelle présentation d'une victoire capétienne stratégique, qui

65. GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, op. cit., p. 48.

66. Ces coutumiers sont présentés dans les chapitres 1 et 2, en lien avec la trêve médiévale.

67. KRYNEN Jacques, *L'empire du roi*, op. cit., p. 167-239 ; LACHAUD Frédérique et SCORDIA Lydwine, « Introduction », in Frédérique LACHAUD et Lydwine SCORDIA (dir.), *Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2007, p. 11-17, p. 15 ; PÉQUIGNOT Stéphane, « Les ambassadeurs dans les miroirs au prince à la fin du Moyen Âge », in Jean-Claude WACQUET, Stéphane PÉQUIGNOT et Stefano ANDRETTA (dir.), *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, EFR, 2015, p. 33-55.

68. Voir KRYNEN Jacques, *L'empire du roi*, op. cit., p. 170-179.

doit autant à la force de frappe française qu'aux faiblesses d'Henri III. À Taillebourg, le roi de France est un chef de guerre, déterminé à s'imposer par la force. La seconde partie se concentre sur les années de trêves, pour suivre les fils qui unissent bout à bout la bataille de Taillebourg et le traité de Paris par-delà les grandes scissions événementielles. Comme Fernand Braudel resituant Lépante dans le temps long de la Méditerranée, on voudrait quitter la « couche superficielle et brillante de l'histoire », pour s'attacher aux « mille réalités nouvelles qui surgissent et sans bruit, sans fanfare, cheminent au-delà » de l'événement⁶⁹. Avec douze trêves en seize ans, et dix-sept opérations connues de maintien des trêves sur le terrain, la période forme un moment unique dans l'histoire politique et documentaire du Moyen Âge. La pratique de la trêve a créé une culture de la réparation de la paix sur le terrain, dont l'héritage dans la construction de la paix de Paris doit être exploré. La quatrième et dernière partie offre donc une étude inédite de la paix de Paris. Par ce traité, Louis IX recevait la renonciation formelle du Plantagenêt aux terres conquises par Philippe Auguste ; en échange, Henri III retrouvait la tenure régulière d'une Aquitaine aux accents gascons, ainsi qu'une somme astronomique d'argent et un beau lot de terres méridionales. Douze ratifications du traité de Paris ont été émises, dix originaux survivent, dont deux, préparés pour être scellés, n'ont jamais quitté l'Angleterre. Ce puzzle documentaire forme le soubassement d'un nouveau récit de la fabrique de la paix, qui intègre les compétences et les intérêts des envoyés, rehausse considérablement le prix des renonciations anglaises et réévalue le poids de l'hommage anglais, et révèle, enfin, une connexion franciscaine encore méconnue.

Le traité de Paris est le produit d'un moment unique, quand le roi de France professe le maintien de l'autonomie féodale tout en laissant ses juristes façonner dans la pratique une nouvelle souveraineté juridique⁷⁰. Il succède aussi à quinze années de paix dans la trêve : il est l'unique traité franco-anglais médiéval négocié en dehors de tout contexte militaire, avec peut-être la paix d'Amiens qui le prolongera en 1279. Si victoire française il y a, sa réalisation doit être appréciée à l'aune de ce contexte de mutation, et non prise pour acquise. Le traité de 1259 reflète la fabrique médiévale de la paix dans le temps long et mérite qu'on pose autant la question du *gagnant* du traité que des formes de la paix poursuivie et créée sur le terrain.

69. BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, vol. 2, Paris, Armand Colin, 1966 (2^e édition), 2 vol., p. 383.

70. KRYNEN Jacques, *L'empire du roi*, op. cit., p. 79-84.